Séminaire international du Groupe Européen de Recherche sur les Normativités (GERN)
2017-2018

Architecture carcérale contemporaine : matérialités, utopies, prospectives

Olivier Milhaud & David Scheer

Argumentaire

L'architecture pénitentiaire fait figure de parent pauvre de la sociologie carcérale et plus largement des recherches en sciences humaines relatives à la prison. Du moins, l'espace bâti pénitentiaire n'est que rarement au centre de l'analyse. Le regard scientifique se tourne généralement sur le compromis pragmatique concret qui résulte d'un processus peu étudié, et sur les pratiques et usages réels au sein d'un dispositif particulier. A ce titre, les études sociologiques ou ethnographiques sur le quotidien carcéral – des détenus ou des professionnels – foisonnent et il serait long et fastidieux de les citer[1]. Cependant, peu d'entre-elles centrent le regard de l'observateur sur les espaces en détention ; il faut, dès lors, se tourner vers les sciences géographiques et architecturales. Les quelques recherches en la matière offrent un état des lieux relativement unanime en mettant en lumière les effets néfastes de l'agencement spatial pénitentiaire : l'enfermement diminuant l'emprise de l'individu sur le monde (Joanne, Ouard, 2008), la prison comme double séparation – par rapport au reste de la société par l'emplacement géographique et entre détenus au sein du bâtiment pénitentiaire par les discontinuités architecturales (Milhaud, 2009) – ou un regard sur des lieux spécifiques de cristallisation des rapports carcéraux (Rebout, 2008). Néanmoins, la sociologie carcérale (qui emprunte régulièrement les méthodes et épistémologies de l'ethnographie) semble se renouveler, notamment par des analyses qui placent l'espace au centre du regard scientifique[2].

Si de jeunes chercheurs travaillent ces questions dans des disciplines variées et présentent leurs travaux dans des sphères de communication contrastées, ce séminaire international a pour objectif premier de les réunir lors de trois séances afin de penser, ensemble, les manières d'observer, d'analyser et d'interpréter l'espace pénitentiaire contemporain. Ainsi, sociologues, juristes, géographes, architectes, anthropologues, etc. sont invités à présenter leurs analyses respectives, depuis leur propre champ de recherche.

Ce séminaire opte pour un double parti pris. D'abord, il convient de se focaliser exclusivement sur des questions d'espace(s) pour évoquer la prison. En effet, la sociologie carcérale étant foisonnante, la focale d'analyse sera singulièrement réduite afin de se concentrer sur des questions architecturales, géographiques et spatiales. Ensuite, les interventions et discussions porteront

[1] Voir notamment : D. Clemmer, 1940 ; G. Sykes, 1958 ; E. Goffman, 1968, ou plus récemment A. Chauvenet *et al.*, 1994 ; G. Chantraine, 2004.
[2] Voir, notamment, les travaux de Olivier Milhaud (2009) ; Elsa Besson (2013) ; Lucie Bony (2015a, 2015b) ; Dominique Moran (2015) ; Solini, Ferez, Yeghicheyan (2016) ; Scheer (2016).

essentiellement sur la prison contemporaine, c'est-à-dire en admettant les analyses historiques ou prospectives pour ce qu'elles ont à dire sur la prison, le système carcéral et la politique pénitentiaire *d'aujourd'hui*.

Trois axes de réflexion – pour autant de séances de ce séminaire international – sont proposés.

1/ Lors de la séance introductive, la *matérialité* pénitentiaire sera au centre des discussions. Il sera question des manières d'aborder l'architecture carcérale dans diverses disciplines scientifiques (ethnographie, sociologie, géographie…). La journée s'articulera autour des notions d'espace carcéral conçu et vécu. La matinée portera davantage sur l'architecture pénitentiaire comme résultat, sur le processus de conception. L'après-midi sera l'occasion d'évoquer l'architecture carcérale en ce qu'elle fait faire aux acteurs, les usages et les pratiques par et dans l'espace. Ces deux axes de recherches paraissent fournir – par le haut et par le bas – une lecture de l'institution pénitentiaire, à la fois dans leur conception et dans leurs manières d'être perçues, subies et vécues au quotidien. L'objectif est ici de combler un pan sous-investi dans la recherche sur l'architecture carcérale. La littérature sur le sujet offre le plus souvent un panorama, une typologie ou une histoire des architectures carcérales. Parfois, les études visent à évaluer les conditions matérielles de détention. Il est important, lors de cette première journée de séminaire, de se décaler par rapport à cette littérature afin d'approcher l'espace carcéral pour ce qu'il est, ce qu'il devient, ce qu'il fait faire à ses occupants.

2/ La question de l'*utopie* occupera les débats de la seconde séance de séminaire. Il s'agira de développer l'analyse de projets pénitentiaires « modèles », de questionner l'incessante quête de la prison idéale et de la forme parfaite. Concernant le champ pénitentiaire, l'architecte Ch. Demonchy (2004) évoque le projet d'utopie qu'incarne tout dispositif. Les décisions prises au niveau de la conception influencent la vie future au sein d'un dispositif en empêchant et/ou en favorisant certains usages des lieux. Une autre auteur, également architecte, évoque la contradiction architecturale inhérente à tout projet pénitentiaire : penser un espace d'enfermement contraint (Héricher, 2010). Cette séance vise précisément à étudier cette aporie entre la recherche de l'utopie et l'impossible pensée architecturale en matière pénitentiaire. Lors de la matinée, la question des modèles (importations/exportations, innovation/reproduction…) sera spécifiquement traitée. L'après-midi se concentrera sur le rôle des architectes en matière carcérale, sur l'idéalité et sur les projets pénitentiaires avortés.

3/ La troisième et dernière séance portera sur les enjeux et les *prospectives* en se penchant sur la prison contemporaine en évolution, et sur la prison de demain. Lors de la matinée, il conviendra d'appréhender la notion d'innovation, les « nouveaux » registres de légitimation ou le recours aux nouvelles technologies afin de questionner les mutations éventuelles en matière d'architecture carcérale. Les interventions et débats organisées durant l'après-midi poursuivront le débat en s'attardant sur les projets architecturaux des prisons futures et sur les éventuelles nouvelles voies en matière de traitement carcéral. Finalement et en guise d'ouverture, il conviendra de déplacer la focale d'analyse afin d'interroger le non-espace pénitentiaire, l'abolitionnisme par l'architecture.

Au terme des séances, un dossier sera proposé à une revue scientifique.

Bibliographie

BESSON Elsa (2013), *L'architecture carcérale en France de 1847 à 1950 et la constitution d'une science pénitentiaire internationale*, Thèse en préparation, Rennes 2 (2013-en cours).

BONY Lucie (2015a), « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés* n° 162, pp. 13-30.

BONY Lucie (2015b), « La prison, une "cité avec des barreaux" ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Les Annales de géographie*, n° 702-703, pp. 275-299.

CHANTRAINE Gilles (2004), *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF.

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.

CLEMMER Donald (1940), *The Prison Community*, New-York, Rinehart & Winston.

DEMONCHY Christian (2004), « L'architecture des prisons modèles françaises », *in* ARTIERES Pierre, LASCOUMES Pierre (ed.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Science Po, pp. 269-293.

GOFFMAN Erving (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit.

HERICHER Anne (2010), « Les architectes concepteurs d'établissements pénitentiaires », *Cahiers de la sécurité*, n°12, pp. 1-7.

JOANNE Pascal, OUARD Thomas (2008), « Constitution d'un espace d'enfermement. Essai sur une phénoménologie de l'enfermement » *in* Actes du colloque *Espaces d'enfermement, espaces clos*, Bordeaux (France), Doc'Geo, Cahiers Ades, 20 mai 2008.

MILHAUD Olivier (2009), *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Laboratoire ADES-TEMPOS UMR 5185 CNRS.

MORAN Dominique (2015), *Carceral Geography: Spaces and Practices of Incarceration*, Ashgate.

REBOUT Lionel (2008), « Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et modes d'apparaître en milieu carcéral », *in* Actes du colloque *Espaces d'enfermement, espaces clos*, op.cit, pp. 33-44.

SCHEER David (2016), *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation*, thèse de doctorat en sciences criminologiques, Université Libre de Bruxelles.

SOLINI Laurent, FEREZ Sylvain, YEGHICHEYAN Jennifer (dir) (2016), *« Fabriquer la prison ». Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises*, rapport de recherche, Mission Droit & Justice.

SYKES Gresham (1958), *The Society of Captives : A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press.

Agenda et propositions de communications

Trois séances de séminaire seront organisées sur deux années académiques (2016/2017-2017/2018) à Paris et Bruxelles. En moyenne, six interventions seront organisées par journée (avec discussions en mi- et fin de journée).

Séance 1 (9 juin 2017) : La matérialité carcérale conçue et vécue.
Séance 2 (17 novembre 2017) : L'utopie pénitentiaire et les modèles carcéraux.
Séance 3 (11 mai 2018) : Architecture carcérale : prospectives et débats contemporains.

Toute proposition de communication (titre et résumé de 2000 signes maximum) sera adressée à Olivier Milhaud (milhaud.olivier@gmail.com) et David Scheer (davscheer@gmail.com) avant le **15 février 2017**.

Comité de sélection des propositions de communications

David Scheer
Docteur en criminologie
Centre de Recherches Criminologiques
Université Libre de Bruxelles
davscheer@gmail.com

Olivier Milhaud
Maître de conférences en géographie
UMR ENeC CNRS
Université Paris-Sorbonne
milhaud.olivier@gmail.com